





SOMMAIRE

→	STATUT ET MISSIONS	4
→	CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022	4
→	ORGANISATION DU GROUPE OPT	6
	↳ Organigramme	
	↳ Les différentes filiales	
→	CHIFFRES CLÉS DU GROUPE OPT	10
	↳ La SAS ONATI	
	↳ La SAS Fare Rata	
	↳ Marara Paiement	
→	FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022	15
→	ÉTATS FINANCIERS	24
→	ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES	28
→	GROUPE OPT ET ACTIONS RSE	30

Statut et missions

L'Office des Postes et Télécommunications (OPT) est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 modifiée. Ses missions et son fonctionnement sont régis par le code des postes et télécommunications. S'agissant des produits et services commercialisés par l'Office dans le domaine des services financiers, ceux-ci relèvent du code monétaire et financier.

➔ Conseil d'administration 2022

En tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et aux termes de l'arrêté n° 1244 CM du 2 septembre 2015 portant modification des règles de gouvernance de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), son conseil d'administration comprend neuf membres avec voix délibérative, composé comme suit :

- le président-directeur général
- le ministre chargé des Postes et Télécommunications
- le ministre chargé des Finances
- le ministre chargé du Tourisme
- le ministre chargé de l'Économie
- le ministre chargé de l'Aménagement
- le président de la commission législative chargée de l'Économie
- le président de la commission législative chargée de l'Économie numérique
- le représentant titulaire du personnel ou son suppléant, désigné dans les conditions fixées par délibération du conseil d'administration





Organisation du Groupe OPT

Les différentes filiales

Depuis 2015, le Groupe OPT, constitué de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) et de ses sociétés filiales, s'est inscrit dans le cadre du plan quinquennal baptisé Ambition 2020 visant à l'amélioration de la performance des métiers du groupe. Ces travaux ont permis de définir une évolution de l'organisation du Groupe OPT à travers le maintien de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) historique OPT, doté de la personnalité publique, exerçant dorénavant le rôle d'entité tête du Groupe et les activités d'une holding.



- SECTEUR POSTAL
- SERVICES FINANCIERS
- TÉLÉCOMMUNICATIONS
- MULTIMÉDIA

La SAS Fare Rata

Créée initialement pour porter les activités postales et les services financiers du Groupe, Fare Rata assure notamment la gestion de tous les bureaux de poste en Polynésie ; un très vaste périmètre d'intervention qui lui permet de garantir des services au plus près de la population. Depuis août 2022, l'activité des services financiers a été transférée à la SAS Marara Paiement.



La SAS ONATi

La SAS ONATi est spécialisée dans l'exploitation de la téléphonie fixe et mobile, de l'internet et du bouquet de chaînes audiovisuelles. Les produits et services qu'elle commercialise le sont sous la marque Vini (voir SAS Vini Distribution). ONATi, leader sur l'ensemble de ses marchés, est et reste le seul opérateur intégré du Pays. Suite aux opérations de fusion simplifiée avec les agents télécoms de l'OPT et les agents de la SAS Vini, ONATi a récupéré les titres de la SAS Vini Distribution.

La SAS Vini Distribution (VD)

Cette SAS constitue le réseau de distribution des services et produits de communication de la SAS ONATi. Cela recouvre les services de téléphonie fixe et mobile, les services internet fournis à partir des réseaux cuivre ou fibre optique ainsi que les offres proposées en matière télévisuelle.

La SAS Tahiti Nui Télécom

Véritable « porte d'accès des télécoms » du *Fenua*, la société TNT est un rouage essentiel du Groupe OPT permettant de garantir l'ouverture au reste du monde. Société spécialisée dans la vente de matériels et logiciels informatiques, elle est concrètement chargée d'assurer l'étude, la réalisation, l'hébergement, la maintenance et l'exploitation de tout système, équipement ou service dans le domaine des télécommunications. Elle est aussi en charge de la gestion des données informatiques.

Afin d'être en capacité d'assurer ses missions, elle héberge des infrastructures sur des sites protégés répondant entièrement aux exigences de sécurité internationales. Il s'agit de :

- la station satellitaire internationale et domestique ;
- la station du câble sous-marin Honotua ;
- la station Gallileo, fournisseur de service européen de géopositionnement ;
- la tête de réseau audiovisuelle qui traite les flux vidéo pour les offres de services télévisuels Vini ;
- l'unique Datacenter de Polynésie, qui hébergeait en 2022 les 30 premières entreprises du Pays ;
- et enfin une plateforme de *cloud* (AMA) dédiée aux entreprises locales et internationales.



12

→ SECTEUR MONÉTIQUE

→ SECTEUR BANCAIRE

La SAS Marara Paiement

Depuis plusieurs années, le Groupe OPT évolue et adapte son organisation pour répondre aux besoins de ses clients. C'est dans cette perspective d'évolution et dans le respect des réglementations bancaires qu'a été créée la **SAS Marara Paiement**, dont le démarrage effectif de l'activité date du mois d'août 2022, pour reprendre la gestion des services financiers du Groupe OPT (comptes CCP).

Marara Paiement, c'est d'abord une équipe de 70 collaborateurs, venus d'horizons divers et complémentaires, constituée pour servir au mieux la clientèle et porter la stratégie de développement du Groupe OPT. Sa mission est d'accompagner les 64 000 clients répertoriés au travers des bureaux de poste de **Fare Rata**, répartis sur les cinq archipels de la Polynésie française.

La SAS Pacific Cash Services

Créée en décembre 2017, la société **Pacific Cash Services** a pour objet la gestion et le transport des fonds et valeurs principalement pour le compte de la **SAS Fare Rata**, pour le Groupe ONATi ainsi que pour d'autres clients.

13

La SA Océanienne de services bancaires (OSB)

Premier centre monétique interbancaire territorial, OSB est également spécialisée dans l'édition et la personnalisation de documents sécurisés et confidentiels, assurés précédemment, dans le cadre du secteur éditique du Groupe OPT, par la SA Océanienne d'industrie (ODI).

⌚ Participation du Groupe OPT à hauteur de 21,76 % d'intérêts.

La SA Océanienne de financement (OFINA)

OFINA, qui exploite la licence d'émission des cartes American Express sur les territoires de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, réalise également des opérations de banque par l'octroi de crédits à la consommation.

⌚ Participation du Groupe OPT à hauteur de 24,71 % d'intérêts.

13

→ SECTEUR IMMOBILIER

Les sociétés civiles immobilières Fare Fenua, Fare Hotu, Fare Hinoi, Tua rata et Le Flamboyant

Ces sociétés sont dédiées à la construction et à la gestion d'immeubles à usage professionnel dans le cadre d'une organisation interne au Groupe.

Le groupement d'intérêt économique Fare Hono

Il a pour objet exclusif de faciliter à chacun de ses membres (les SCI et PCS) l'exercice de leur activité par la mise en commun de leurs moyens.

14

→ SECTEUR DE LA PRODUCTION SOLAIRE

La SAS Ahitea

La **SAS Ahitea** est la société en charge de réaliser une ferme photovoltaïque, qui couvrira le site de Papenoo pour les besoins OPT comme le Data Center et ceux des clients sur site (Google).



Chiffres clés du Groupe OPT



Chiffres clés
de l'année 2022
répartis entre
les différentes
sociétés



CHIFFRE D'AFFAIRES NET
DU GROUPE OPT :
22,312
milliards de Fcfp



RÉSULTAT CONSOLIDÉ
POUR LE GROUPE OPT :
- 2,038
milliards de Fcfp



MONTANT GLOBAL
DES INVESTISSEMENTS
DE L'OPT :
6,969
milliards de Fcfp

Travaux de pose du câble sous-
marin domestique Natitua Sud :
961 millions de Fcfp

Extension du réseau mobile 4G :
826 millions de Fcfp

Modernisation du cœur
de réseau mobile voix et data :
595 millions de Fcfp

Poursuite et fin du projet SI NOA :
472 millions de Fcfp



La SAS ONATi

Le plan stratégique Ambition 2020 a, entre autres modalités internes de fonctionnement nouvelles, impliqué le regroupement des activités de télécommunications du Groupe OPT au niveau d'un nouvel opérateur de télécommunications : la SAS ONATi, société spécialisée dans l'exploitation de la téléphonie fixe et mobile, du bouquet de chaînes audiovisuelles ainsi que dans la gestion technique et commerciale de l'accès au réseau internet.

TÉLÉPHONIE MOBILE



PARC VOIX ET DONNÉES :

202,9 K

abonnés au téléphone mobile

au 31 décembre 2022 contre
214,5 K à fin 2021, dont 125,2 K
abonnés et 77,7 K clients
prépayés.

PARC DATA (INTERNET MOBILE
EXCLUSIVE) :

14,6 K

abonnés

contre 7 K à fin 2021, dont 4 K
abonnés et 10,8 K lignés
prépayés.

TÉLÉPHONIE FIXE



60,9 K

abonnés au téléphone fixe

au 31 décembre 2022 (dont 70 %
en ligne cuivre et 25 % en FTTH)
contre 61,7 K abonnés en 2021.



CHIFFRE D'AFFAIRES
DE LA TÉLÉPHONIE FIXE :

3,299
milliards de Fcfp

contre 3,484 milliards de Fcfp
en 2021, soit un recul de 184,8
millions de Fcfp (- 5,3 %).



CHIFFRE D'AFFAIRES
DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE :

6,123
milliards de Fcfp

contre 6,565 milliards de Fcfp
en 2021, soit un recul de 441,7
millions de Fcfp (- 6,7 %).



CHIFFRE D'AFFAIRES
DE L'INTERNET FIXE :

3,491
milliards de Fcfp

contre 3,427 milliards de Fcfp en
2021, soit une progression de 63,6
millions de Fcfp (+ 1,9 %).



CHIFFRE D'AFFAIRES
INTERCONNEXION :

496,5
millions de Fcfp

contre 678,5 millions de Fcfp
en 2021, soit - 182,1 millions
de Fcfp (- 26,8 %) s'expliquant
par la baisse des reversements
sur le trafic mobile PMT, passés
de 453,4 millions de Fcfp
en 2021 à 242,1 millions en 2022.



La SAS ONATi (suite)



47 711

parc d'abonnés internet fixe

au 31 décembre 2022, un parc clients en hausse de 0,7 % par rapport à 2021.

2,1 K

liaisons louées

en 2022 contre 2 K lignes en 2021.

59,6 K

lignes équivalents logements éligibles à très haut débit « FTTh »

(Fiber to the home – fibre à domicile) au 31 décembre 2022 (contre 53,9 K à fin 2021).

14,4 K

lignes connectées à la fibre (FTTh)

au 31 décembre 2022 (contre 10,1 K à fin 2021).



59 + 8 + 4

chaînes de télévision

chaînes de radio

chaînes de replay

sont diffusées, au 31 décembre 2022, via l'équipement tête de réseau mis en service en mai 2015 sur le site de Papeno'o. Le parc d'abonnés est en augmentation de 4 % en 2022.

INTERNET



La SAS Fare Rata

La mutation de l'OPT dans le cadre du projet stratégique Ambition 2020 a induit la fusion des équipes commerciales de l'activité postale avec celles de l'activité bancaire, réunies au sein de la nouvelle société **Fare Rata**, créée le 1^{er} janvier 2019. En 2022, l'exploitation des services financiers a été transférée à la SAS Marara Paiement, en qualité d'établissement de paiement autorisé notamment à utiliser le code banque détenu par l'OPT (14168). Cette nouvelle filiale détenue à 100 % a commencé à exercer ses activités le 3 août 2022.

Activités postales de la SAS Fare Rata

Pour la partie réseau, en 2022, la SAS Fare Rata gère 23 agences et annexes TOTALIETE ainsi que 57 agences et annexes TAM ; soit 80 agences et annexes réparties sur les cinq archipels. Ce qui représente un taux de couverture de 98,6 % de la population.



CHIFFRE D'AFFAIRES POSTAL :

1,448
milliard de Fcfp

contre 1,318 milliard de Fcfp pour l'exercice précédent ; soit une hausse de 130,6 millions de Fcfp (+ 10 %).



CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ACTIVITÉ COURRIER ET PHILATÉLIE :

1,382
milliard de Fcfp

contre 1,250 milliard de Fcfp en 2021, soit + 133 millions de Fcfp (+ 10,6 %).



CHIFFRE D'AFFAIRES LIÉ AUX REVERSEMENTS SUR TRAFICS INTERNATIONAUX :

402
millions de Fcfp

au lieu de 366 millions de Fcfp en 2021, soit une augmentation de 36 millions de Fcfp (+ 6,3 %).



CHIFFRE D'AFFAIRES DES BOÎTES POSTALES :

156
millions de Fcfp

contre 179,1 millions en 2021, soit une baisse de - 13 %.



VENTES DE TIMBRES-POSTE, PRODUITS PRÉTIMBRÉS, PRODUITS DU SERVICE CHRONOPOST, DE LA PHILATÉLIE ET AUTRES AFFRANCHISSEMENTS :

267,8
millions de Fcfp

contre 200,3 millions de Fcfp en 2021, soit + 67,8 millions de Fcfp.

55 130

boîtes postales facturées

à fin 2022 contre 54 562 en 2021.

441,988

tonnes de courriers et colis

ont été traités à l'import pour 210 489 objets suivis.

89,325

tonnes

pour 51 223 objets traités à l'export en 2022.

17 563

colis Chronopost

ont aussi été traités en 2022 à l'import, dont 2 848 objets taxables.

Chiffres clés du Groupe OPT

Services financiers
de la SAS Fare Rata
(basculés vers Marara
Paiement en août 2022)



CHIFFRE D'AFFAIRES
DES SERVICES BANCAIRES :

909,7
millions de Fcfp

contre 898,5 millions de Fcfp
en 2021, une progression
de 11,1 millions de Fcfp (+ 1,2 %).



CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL
DES SERVICES MONÉTIQUES :

225,6
millions de Fcfp

contre 209 millions de Fcfp
pour l'exercice précédent, soit
+ 16,6 millions de Fcfp (+ 7,9 %).



AVOIRS DES TITULAIRES
DE COMPTES DE PAIEMENT :

18
milliards de Fcfp

soit une augmentation de 179 %.

65 108

comptes de paiement

au 31 décembre 2022 contre
53 836 comptes au 31 décembre
2021 ; soit + 20,9 % sur l'exercice.

61 %

des avoirs

sont représentés
par les particuliers en 2022,
soit 61 350 comptes.

1 210 708

opérations bancaires confondues

(transactions monétiques,
transactions clients et opérations
aux guichets) ont été traitées
par Marara Paiement au cours
de l'exercice 2022 (depuis
sa création en août 2022
à décembre).

33

distributeurs automatiques
de billets

37 592

cartes Fenua

fin 2022.

979

cartes Visa

au 31 décembre 2022.



Faits marquants de l'année 2022

En pleine dynamique induite par la finalisation du déploiement du plan quinquennal stratégique « Ambition 2020 », le Groupe OPT a vu l'élan orienté vers ses nombreux challenges ralenti en 2020 et 2021 par la crise sanitaire COVID et ses impacts. Il n'en a pas moins poursuivi activement, durant l'exercice 2022, l'amélioration de ses métiers et celle de son fonctionnement interne tout en continuant à s'astreindre à une meilleure clarté de l'adéquation économique au regard de ses missions de service public. Rappelons aussi le rôle primordial qu'a joué le Groupe OPT durant cette période en préservant les connexions essentielles, en renforçant les capacités internet, facilitant ainsi la communication entre les populations, ainsi qu'entre les salariés et leurs entreprises.

01 → EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS ET SUR LE PLAN DE LA GOUVERNANCE

Dénonciation des accords collectifs et engagements unilatéraux

Début février 2022, l'OPT et les sociétés Fare Rata et ONATi ont procédé à la dénonciation des accords collectifs et des engagements unilatéraux en vigueur depuis 2019 en leur sein. Cette action a eu pour effet d'ouvrir une période de négociations, d'une durée respective de 15 et 18 mois selon les entités, dans le but de parvenir à la conclusion d'une nouvelle

convention d'établissement pour l'OPT et d'un nouvel accord d'entreprise voué à s'appliquer à l'ensemble du personnel. Plus d'une centaine de réunions de négociation menées dès mars 2022 ont abouti à l'élaboration de plusieurs projets de textes, à la fois de cette convention et de cet accord d'entreprise, qui ne seront pas transmis aux différents acteurs concernés avant février 2023 pour les premières moutures, les précédents engagements ayant été prolongés jusqu'au 30 septembre 2023.

Si cette dénonciation et les négociations consécutives auront durablement et profondément marqué l'exercice 2022, il est à noter que leur impact aura été encore plus conséquent en 2023, exercice dont la fin donnera lieu à plusieurs dépôts de préavis de grève émanant des différentes organisations syndicales réunies en intersyndicale, avant d'aboutir début octobre 2023 d'abord à la signature de la convention d'établissement et du protocole d'application de l'OPT puis à celle de la nouvelle convention d'entreprise.





Département informatique de la Holding

Un audit organisationnel et structurel du département informatique a été réalisé par la société Kyndryl. Il a abouti à des recommandations concrétisées par un plan d'action en trois paliers à mettre en œuvre sur trois années, prévoyant un accompagnement sur site et l'implémentation d'un nouvel outil pour une gestion optimisée des prestations informatiques et de la qualité du service rendu au client interne.

Communication et maîtrise des activités

Dans le domaine de la communication institutionnelle

Consécutivement au diagnostic, restitué et validé en comité exécutif groupe le 30 juin 2022, de la fonction communication au niveau du Groupe OPT, un plan d'action a été engagé prévoyant en priorité :

- la mise en place d'une nouvelle dynamique d'interactions entre les différents intervenants de la communication de l'ensemble des entités du Groupe au sein d'un « pool communication groupe » prévu pour se réunir une fois par mois ;
- la revue de l'ensemble des actions de sponsoring et de celles relatives au mécénat ;
- la priorisation de la visibilité des marques commerciales et en particulier de la marque Vini ;
- la réorientation des activités de la communication de la Holding.

Dans le domaine de la maîtrise des activités

● En matière de risques : grâce aux travaux de traitement des risques de la Holding ainsi qu'à la livraison en fin d'année 2022 de la première cartographie des risques Groupe, la Holding dispose désormais d'un outil de pilotage et d'une vision Groupe des risques majeurs.

● En matière de sécurité des systèmes d'information (SSI) : le processus de validation du corpus documentaire (chartes informatiques et politiques de sécurité des systèmes d'information spécifiques pour les entités ayant des contraintes réglementaires particulières) s'est poursuivi en 2022.

● En matière de contrôle interne : le chantier de formalisation des procédures clés de la Holding s'est poursuivi avec des plans de contrôle sur le risque « fraudes » et un pilotage des contrôles sur le risque SSI.

● En matière de conformité RGPD : la fonction de délégué à la protection des données (DPO) Groupe a été internalisée à compter du mois de juillet 2022. Un comité RGPD a aussi été expressément créé pour réunir le DPO et les référents RGPD de chaque entité du Groupe en vue de porter les sujets de conformité RGPD.

● En matière d'inspections : les activités d'inspections et d'enquêtes ont suivi les plans d'inspections et saisines validés avec les entités concernées, mais ont été ralenties en fin d'année par des mouvements de personnel.

● En matière de développement durable (RSE) : cette fonction a été créée au 1^{er} mai 2022. Des interviews et des rencontres avec des professionnels de la RSE ont permis à l'équipe en place de mieux appréhender cette nouvelle matière. Une démarche qualité a par ailleurs été engagée visant la certification ISO 9001:2015, dans un premier temps, des entités Marara Paiement et PCS.



Faits marquants de 2022



Cession partielle d'actifs à la filiale Marara Paiement

Après dépôt et instruction de la demande, l'ACPR (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) a délivré un agrément à la SAS Marara Paiement le 8 février 2022, en tant qu'établissement de paiement afin qu'elle puisse, d'une part, obtenir un agrément en qualité d'établissement de paiement et, d'autre part, utiliser notamment le code banque détenu par l'OPT (14168). Cette nouvelle filiale détenue à 100 % a été voulue pour reprendre, après plusieurs échanges avec les services de l'État, l'exploitation des services financiers dévolue depuis le 1^{er} janvier 2019 à la SAS Fare Rata.

Après l'accomplissement d'un certain nombre d'autres formalités pour que l'agrément délivré soit effectif, l'ACPR a autorisé la SAS Marara Paiement à exercer ses activités à compter du 3 août 2022 après signature des actes de cession entre respectivement l'OPT et la SAS Marara Paiement et entre la SAS Fare Rata et la SAS Marara Paiement, l'enregistrement de ces actes ayant été effectué le 2 septembre 2022.

L'acte de cession entre l'OPT et Marara Paiement porte sur les éléments suivants :

- le code banque répondant au numéro 14168 ;
- le compte technique N° 51220514168 ouvert dans les livres de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer au nom de l'Office des Postes et Télécommunications, comme dédié à la compensation locale ;
- la convention numéro 6397 PR du 3 septembre 2010 relative à la mise en œuvre du chèque service aux particuliers ;
- la convention d'interopérabilité interbancaire du 6 avril 1995, modifiée par avenant n° 4 le 2 avril 1997, puis par avenant n° 2 le 20 juin 2016.

Les parties ont convenu que l'opération de cession de l'actif cédé était acceptée moyennant un prix global et forfaitaire d'1 franc CFP.





Câble sous-marin Chili-Tahiti

Les échanges se sont poursuivis durant l'année 2022 et encore 2023 avec le partenaire stratégique du gouvernement chilien pour le **câble sous-marin Chili-Tahiti**. Après une mission menée en juin 2023, celui-ci a annoncé que le pilotage du projet serait dorénavant assuré par l'un des GAFAM. Le projet annoncé concerne désormais plusieurs câbles sous-marins dans la région Pacifique avec des atterrages possibles en Polynésie française et la réalisation de *data centers*, en particulier sur le site de TNT, à Papeno'o. Le **Groupe OPT** envisage toujours de desservir par des branches les îles de Mangareva et de Mururoa.

Mise en production du système d'information (SI) commercial Noa

La refonte du système d'information (SI) commercial était un point central du plan Ambition 2020. Ce nouveau SI, convergeant, moderne et évolutif, a été mis en production le 10 mai 2021. Il permet depuis lors de regrouper les différents produits et services commercialisés par **ONATi**, proposant de fait une vue unique et complète du client, mais contribue aussi, grâce aux innovations qu'il offre, à approfondir l'analyse des marchés afin de renforcer la pertinence des travaux conduits dans les domaines du marketing et du commercial. Des développements complémentaires ont encore été réalisés en 2022 afin que tous les produits et services proposés par **ONATi** soient disponibles sur ce SI unique. Pour le refinancement du projet, un emprunt bancaire de 3 milliards sur une durée de 9 années au taux de 1,85 % a été contractualisé avec la banque de Polynésie, garanti par un dépôt à terme de 1,5 milliard de Fcfp.

Câble domestique Natitua Sud

Le projet **Natitua Sud** reliant l'île de Tahiti aux îles de Rurutu et Tubuai par câble sous-marin à fibres optiques validé par le conseil d'administration de l'**OPT** en 2019 s'est concrétisé, à l'issue d'une procédure de consultation, par le choix d'Alcatel Submarine Networks, fournisseur de câbles et d'équipements, et d'Optic Marine Services, installateur du système. Les marchés ont été conclus le 10 septembre 2021. Alors que des subventions supplémentaires ont été obtenues auprès de l'État et du Pays pour tenir compte d'un surcoût du projet - tandis que le conseil d'administration autorisait le recours au financement par emprunt -, le projet a pris du retard, lié à celui de la fabrication des équipements en usine. La pose du système portant sur les équipements immergés à partir de Tahiti était programmée, fin 2022, à fin avril 2023 pour une mise en service en juillet 2023.



Implantation d'une station de supervision des constellations de satellites

La société One Web a l'intention d'établir une infrastructure de télécommunications par satellite en Polynésie française en collaborant avec une entreprise locale, en l'occurrence **Tahiti Nui Télécom**. Cette collaboration se fera au travers d'un contrat de prestation de services incluant la mise à disposition du terrain nécessaire pour cette installation. Les travaux en cours au 31 décembre 2022 s'élevaient à 46 MF.

Projet immobilier de la SCI Hinoi

Concernant le projet immobilier de la **SCI Hinoi**, il convient d'abord de rappeler que le conseil d'administration de l'**OPT** du 17 décembre 2021 a autorisé la **SCI Fare Hinoi** à poursuivre les études détaillées prévues dans le cadre du « **Projet Hinoi** ». À la suite de quoi, les actions suivantes ont été réalisées :

- présentation du projet aux IRP (**CE ONATi**, **CE VD**, **CE Fare Rata**, **CHSCT Fare Rata**) ;
- réalisation des études détaillées portant sur la mission APS, la mission APD, la mission PRO ;
- dépôt du permis de construire le 20 juillet 2022 (obtenu le 20 décembre 2022) ;
- sélection des prestataires pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les bureaux de contrôle et les bureaux d'études ;
- actualisation du coût prévisionnel du projet et finalisation du plan de financement ;
- la **SCI Fare Hinoi** a, enfin, postulé le 27 juin 2022 à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le secteur des autres constructions immobilières (arrêté n° 1415/MEF du 10 février 2022). Par courrier du 24 octobre 2022, le ministre des Finances et de l'économie a informé la **SCI Fare Hinoi** que le projet de construction de l'immeuble Hinoi a été déclaré lauréat.

→ EN MATIÈRE DE PROJETS

→ Demande d'agrément à l'aide fiscale à l'investissement Outre-Mer

Le programme d'investissements envisagé par la SAS ONATi est conduit de façon ciblée en priorisant les investissements dans le très haut débit mobile et fixe afin de répondre à l'explosion du trafic tout en cherchant à développer des réseaux moins énergivores. Le coût de ces investissements est estimé à 1,116 milliard de Fcfp

sur deux années. Pour réduire le coût de financement de ce programme, la SAS ONATi a déposé le 15 novembre 2021 une demande d'aide fiscale à l'investissement outre-mer, en notant que le coût des investissements entrant dans le périmètre de l'aide fiscale est estimé à 1,143 milliard de Fcfp sur deux années, réparti ainsi :

- la tranche 2022 pour un montant estimé de 5 201 761 euros, soit 620 735 227 Fcfp. Ces équipements ont été mis en service en 2022 ;
- la tranche 2023 pour un montant estimé de 4 373 252 euros, soit 521 867 746 Fcfp.

Le 16 décembre 2022, après avis favorable du ministre délégué chargé des Outre-mer, le programme d'investissement de la tranche 2022 a bénéficié de l'aide fiscale dans la limite de 4,997 millions d'euros soit 596,356 millions de Fcfp correspondant à 96 % du montant de l'investissement. Pour le programme 2023, la décision d'agrément restait attendue.



Subventions obtenues dans le cadre du plan de l'organisation des épreuves de surf Paris 2024 à Teahupo'o

- une subvention d'investissement d'un montant de 11,5 millions de Fcfp a été accordée le 2 juin 2022 à la SAS ONATi pour financer les études préliminaires concernant le déploiement du câble sub-lagonaire entre Teahupo'o et Tautira. L'opération a été réalisée pour un montant de 8 478 500 Fcfp et la subvention a été versée en 2022 à hauteur de 99 % ;
- une subvention d'investissement d'un montant de 148,8 millions de Fcfp a été accordée le 28 décembre 2022 à la SAS ONATi pour financer le déploiement d'un câble sub-lagonaire à la presqu'île de Tahiti. Cette subvention représente 86,7 % du montant du coût estimatif de l'investissement. Une avance de 20 %, soit un montant de 29,8 millions de Fcfp, a été versée à la SAS ONATi en février 2023.

Contribution pour la solidarité

La loi de Pays n° 2021-55 a promulgué la création de la Contribution Pour la Solidarité dite « Taxe CPS ». Cette contribution de 1 %, applicable à compter du 1^{er} avril 2022, impacte la comparabilité de l'exercice 2022 par rapport à l'exercice suivant.

Subvention de fonctionnement versée par le pays

La SAS Fare Rata a engagé un plan pluriannuel d'actions visant progressivement à optimiser ses charges et à augmenter ses revenus afin de tendre vers l'équilibre de ses comptes. Toutefois, ces actions ne suffiront pas à résorber la totalité du déficit global constaté. Pour garantir sa pérennité financière et le maintien des activités postales, le Pays a approuvé le 28 décembre 2022 l'attribution, à la SAS Fare Rata, d'une subvention de fonctionnement de 1 milliard de Fcfp. Cette subvention permet l'équilibre financier de l'exploitation de l'activité postale. Une nouvelle convention sera à mettre en place lors de l'exercice 2023 pour une durée de 5 ans.

Subvention obtenue dans le cadre du collectif budgétaire

Le Pays a octroyé, dans le cadre du collectif budgétaire de juin 2022, les subventions d'investissements d'un montant total de 363 MF au bénéfice de la SAS Fare Rata pour les projets suivants :

- l'acquisition d'un système d'information de gestion commerciale pour un montant de 92 MF, soit 61 % du coût du projet (150 MF) ;
- la rénovation et reconstruction des bureaux de poste pour 271 MF, soit 81 % du coût total des travaux (335 MF). Six bureaux de poste des Tuamotu-Australes et des Marquises ainsi que les bureaux de poste de Vaitape et de Uturoa sont concernés.

→ EN MATIÈRE DE FINANCES ET DE FISCALITÉ

Subventions obtenues dans le cadre du plan de relance de la Polynésie française

Après la crise sanitaire qui a durement touché le Pays, la Polynésie française a mis en place un plan de relance sur trois années, de 2021 à 2023. Ce plan a intégré certains projets stratégiques relatifs aux déploiements des infrastructures du numérique, qui se sont poursuivis et pour certains conclus en 2022 :

- une subvention d'investissement a été accordée à la SAS ONATi le 14 octobre 2021 pour poursuivre le déploiement et la densification du réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire polynésien. Le montant de cette subvention représente 30 % du montant des investissements estimé à 716 millions de Fcfp, soit 215 millions de Fcfp. Un acompte de 50 % a été versé en décembre 2021. Un acompte supplémentaire de 30 % a été réceptionné le 20 février 2023 ;
- une subvention de 1 049 millions de Fcfp a été accordée le 23 décembre 2021 à la SAS ONATi pour financer l'extension des capacités des îles desservies par satellite. Au 31 décembre 2022, une avance de 50 % avait été versée ;
- une subvention d'investissement de 249,9 millions de Fcfp, couvrant 100 % des coûts estimatifs, a été octroyée le 6 juillet 2022 à la SAS ONATi afin de financer le déploiement de la 4G dans les archipels éloignés connectés par le câble sous-marin Natitua ;
- une subvention d'investissement d'un montant de 616,6 millions de Fcfp (soit 100 % des investissements estimatifs) a été accordée le 28 décembre 2022 à la SAS ONATi pour financer le déploiement du réseau très haut débit interservices publics (RTHD) de la Polynésie française ;
- une subvention d'investissement d'un montant de 322 millions de Fcfp (soit 100 % des investissements estimatifs) a été accordée le 28 décembre 2022 à la SAS ONATi pour financer les travaux de modernisation du réseau de faisceaux hertziens de l'archipel des Marquises et de l'île de Mataiva.

→ Augmentation du tarif postal

Le tarif d'affranchissement de la lettre de 20 grammes a été augmenté à 130 Fcfp depuis le 1^{er} janvier 2022.

Augmentation du tarif bancaire

À compter du 1^{er} janvier 2022, sont intervenues les variations tarifaires bancaires suivantes :

- une progression de 15 % des frais de tenue de compte pour les particuliers, à 290 Fcfp/mois au lieu de 265 Fcfp/mois ;
- une progression du taux de commission des mandats Cash/Cash et Compte/Cash avec un taux de commission de 9 % du montant au lieu de 7 %.

Régime d'intégration fiscale

La loi du Pays n° 2021-55 du 27 décembre 2021 portant simplification et performance du système fiscal en faveur de la solidarité et de l'emploi comprend des dispositions concernant le régime d'intégration fiscale aux groupes de sociétés. Le Groupe OPT, remplissant les conditions de formation d'un groupe fiscal, a adressé le 9 septembre 2022 une demande de formation d'un tel groupe, notifiée le 12 septembre 2022 par les services fiscaux. Pour l'exercice 2022, les sociétés réunissant les conditions et formant le groupe fiscal OPT sont : l'EPIC OPT, la SAS ONATi, la SAS Fare Rata, la SAS Vini Distribution, la SAS Tahiti Nui Telecom, la SAS Pacific Cash Services. Ce groupe fiscal a été formé pour trois exercices, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Vis-à-vis du Pays, l'OPT, déclarée société mère, se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe. Chaque société devra établir sa propre déclaration d'impôt, y compris la société mère qui établira, en plus, la déclaration d'ensemble du groupe. Le régime d'intégration permet à un groupe de sociétés dans lequel certaines sont bénéficiaires et d'autres déficataires de payer globalement moins d'impôts sur les sociétés, les pertes réalisées par certaines entités étant déduites des profits réalisés par les autres pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble.

Prolongement de la durée de vie du câble sous-marin Honotua

Le système de câble sous-marin Honotua a été recetté en 2010 avec une durée de vie contractuelle de 25 ans. Au terme d'un délai de plus de la moitié de cette période, l'OPT a réalisé une étude pour évaluer la viabilité technique de l'extension de l'exploitation du système au-delà de sa durée de vie contractuelle. Il n'a été trouvé aucune preuve de vieillissement significatif des sections de fibres ou des amplificateurs de ligne. Le système n'a connu que deux réparations sur ses 12 premières années de vie. En conséquence, la durée de vie du câble sous-marin Honotua a été prolongée de 10 ans, en présupposant que l'environnement externe du système ne change pas significativement sur la période restante. Cette prolongation permet une diminution de la charge d'amortissement de 107 millions de Fcfp et, par répercussion, des redevances d'AOT (en produits) facturées à ONATi. La durée de vie d'autres installations télécoms telles que la fibre FTTH a également été rallongée. L'impact est une diminution de la dotation aux amortissements de 33 millions de Fcfp.



Faits marquants de 2022

14

→ EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX

Litige CPS

Dans le cadre du litige avec la CPS concernant la soumission aux cotisations sociales d'avantages en nature, la cour d'appel de Papeete a rendu un jugement confirmant le jugement du tribunal de première instance. De ce fait et malgré le pourvoi en cassation, les sommes dues ont été réglées, soit près de 262 millions de Fcfp.

Protocole transactionnel avec SOFRECOM : Système d'Information Te Vaipuna

Le président-directeur général de l'Office des Postes et Télécommunications, en tant que représentant personne physique du Président de la SAS ONATi, a été autorisé par le conseil d'administration à négocier et signer un protocole transactionnel avec la société SOFRECOM, dans le cadre du litige portant sur le Système d'Information (SI) Te Vaipuna, dont les principaux termes sont les suivants :

- le règlement par SOFRECOM d'une indemnité financière minimale de 1 000 000 euros, soit 119,3 millions de Fcfp, payable au maximum sur deux années ;
- l'application par SOFRECOM d'une remise minimale de 1 000 000 euros, soit 119,3 millions de Fcfp, correspondant à un taux de remise de 41,5 % pour une valeur d'achats de prestations de services d'un montant cumulé sur 5 ans de 2 409 639 euros, soit 287,5 millions de FCFP.

Il est précisé que l'abandon définitif de l'action en responsabilité engagée par l'Office des Postes et Télécommunications contre SOFRECOM interviendra après la réalisation des conditions fixées précédemment. Ce protocole d'accord, prévoyant également la création d'un comité de suivi voué à s'assurer de la parfaite exécution de ses termes, a été signé le 13 mai 2022. Cet acte met un terme définitif au différend datant de plus de 15 années entre OPT/ONATi et SOFRECOM autour du SI Te Vaipuna.



États financiers



Les résultats financiers du Groupe consolidés

Au titre de l'exercice 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires net (calculé après élimination des prestations intersociétés) de 22,822 milliards de Fcfp contre 22,620 milliards de Fcfp au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 0,9 %.

Le résultat financier négatif s'établit à - 21 millions de Fcfp contre un solde positif de 52 millions de Fcfp en 2021, soit une baisse de - 140,38 %.

Le résultat d'exploitation est largement négatif à hauteur de - 2,613 milliards de Fcfp en 2022 contre - 950 millions de Fcfp en 2021. Ce résultat d'exploitation avait été positif en 2020 de 44 millions de Fcfp.

	2020	2021	2022	VARIATIONS 2021/2022	
	en millions de Fcfp			en %	
Produits d'exploitation	25 293	24 993	24 861	- 132	- 0,5 %
Produits financiers	207	128	115	- 13	- 10,2 %
Produits exceptionnels	913	1 913	1 713	- 200	- 10,5 %
TOTAL PRODUITS	26 413	27 035	26 690	- 345	- 1,3 %
Charges d'exploitation	25 249	25 943	27 474	1 531	5,9 %
Charges financières	83	76	136	60	78,9 %
Charges exceptionnelles	739	1 278	1 167	- 111	- 8,7 %
Impôt sur les bénéfices	332	116	30	- 86	- 74,1 %
TOTAL CHARGES	26 402	27 413	28 807	1 394	5,1 %
BÉNÉFICES OU PERTES	10	- 377	- 2 117	- 1 740	461,5 %

De son côté, le résultat exceptionnel s'est traduit en 2022 par un profit de 546 millions de Fcfp contre un profit de 635 millions de Fcfp l'année précédente; ce qui représente un impact sur la variation du résultat de l'ordre de - 89 millions de Fcfp (soit une baisse de - 14 % comparativement à l'exercice précédent).

Le résultat net consolidé est une perte de - 2,038 milliards de Fcfp en 2022. L'exercice 2021 avait déjà été une année de perte de l'ordre de - 319 millions de Fcfp alors que ce même résultat avait été positif en 2020, affichant un profit de 56 millions de Fcfp.

2022 est la cinquième année pour laquelle les comptes consolidés ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée de la Polynésie française.



TOTAL DES PRODUITS* :
26,690 milliards de Fcfp
en baisse de 345 millions de Fcfp par rapport à 2021 (- 1,3 %).

**hors produits réalisés avec les sociétés du groupe*



CHARGES D'EXPLOITATION :
27,474 milliards de Fcfp
contre 25,943 milliards de Fcfp sur l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 5,9 %.

L'augmentation du chiffre d'affaires de 202,7 millions de Fcfp n'a pas permis d'absorber les charges d'exploitation, en augmentation de 1,530 milliard de Fcfp tandis que l'aide du Pays à la filiale **Fare Rata**, destinée à garantir sa pérennité financière, a connu une nouvelle diminution sur 2022 pour atteindre 1 milliard contre 1,175 milliard de Fcfp en 2021 et 1,7 milliard de Fcfp en 2020.

Sans le soutien du Pays, le résultat d'exploitation aurait été une perte de - 3,613 milliards de Fcfp en 2022 (et déjà de - 2,125 milliards de Fcfp en 2021 et de - 1,656 milliards de Fcfp en 2020). Cette aide financière est donc indispensable à la survie du Groupe OPT.



Bilan actif

	2022		2021	VARIATIONS		
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net	en %	
<i>en millions de Fcfp</i>						
Immobilisations incorporelles	20 115	12 179	7 936	7 687,1	248,9	3,2 %
Immobilisations corporelles	105 727,3	68 392,9	37 334,4	36 231,5	1102,9	3 %
Immobilisations financières	1 148,2	57,1	1 091,1	1 475,9	- 384,8	- 26,1 %
ACTIF IMMOBILISÉ	126 990,5	80 629	46 361,6	45 394,5	967,1	2,1 %
Stocks et encours	1 534,3	154,3	1 380	1 406,3	- 26,3	- 1,9 %
Créances	15 285,8	1 147,8	14 138	7 538,5	6 599,5	87,5 %
Disponibilités et divers	29 126,8	0	29 126,8	30 637,1	- 1 510,3	- 4,9 %
ACTIF CIRCULANT	45 946,9	1 302,1	44 644,8	39 581,9	5 062,9	12,8 %
Impôt différé actif	133,6	0	133,6	237,9	- 104,3	- 43,8 %
TOTAL GÉNÉRAL	173 071	81 931,1	91 140	85 214,3	5 925,7	7 %

Bilan passif

	2022	2021	VARIATIONS	
	<i>en millions de Fcfp</i>		en %	
Capitaux propres	47 130,5	49 214,4	- 2 083,9	- 4,2 %
Provisions pour risques et charges	424,6	793,8	- 369,2	- 46,5 %
Dettes financières	20 924,8	17 798,9	3 125,9	17,6 %
Avances et acomptes reçus	914,9	979,9	- 65	- 6,6 %
Dettes diverses	8 947,2	7 306,8	1 640,4	22,5 %
Produits constatés d'avance	12 798	9 120,5	3 677,5	40,3 %
DETTES	43 584,9	35 206,1	8 378,8	23,8 %
TOTAL GÉNÉRAL	91 140	85 214,3	5 925,7	7 %



Évolutions et perspectives

→ DANS LE DOMAINE FINANCIER

L'exercice 2022, qui a coïncidé avec la mise en œuvre par le Pays d'un plan de relance de l'économie polynésienne sur trois années pour palier les conséquences de la crise sanitaire ayant durement affecté le *Fenua*, laissait d'emblée présager des résultats déficitaires, avant subventions ; ces résultats étant en outre adossés pour certains à un contexte complexe de longue date auquel le plan quinquennal Ambition 2020 était déjà voué à remédier. De fait, des résultats déficitaires ont bel et bien été enregistrés en 2022 et annoncés en 2023 par les filiales *ONATi*, *Fare Rata* et *Marara Paiement*, incitant la gouvernance du *Groupe OPT* à engager dès janvier 2023 un plan de rigueur portant sur les charges et les charges de développement des produits pour les trois prochaines années.

Consécutivement à ces annonces, des premières mesures ont rapidement été identifiées au début de l'exercice 2023 tandis que les résultats prévisionnels associés étaient restitués par toutes les entités du *Groupe OPT*. Les résultats obtenus ayant été jugés insuffisants, une note de cadrage a été transmise aux dirigeants du *Groupe OPT*. Dans cette perspective, le plan d'affaires a été étendu jusqu'en 2028.

Le plan de rétablissement des équilibres financiers (PREF) et les orientations stratégiques devaient être présentés aux IRP et au conseil d'administration en fin d'année 2023.

→ DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Des audits devaient être réalisés en fin d'année 2023 dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information sensibles du *Groupe OPT* afin de renforcer toujours davantage sa sécurité informatique. Les plans d'action identifiés à cette occasion devront se voir engagés dès le début de l'année 2024 dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques, à Tahiti, en juillet 2024 ; organisation qui va conférer une importante visibilité supplémentaire à la Polynésie française au niveau mondial, avec des risques inhérents accrus en termes de cybercriminalité.

→ DANS LE DOMAINE AUDIOVISUEL

Il était prévu dès 2022 qu'une nouvelle stratégie soit engagée dans ce domaine en octobre 2023 par le biais d'un nouveau partenariat conclu avec le groupe *CANAL+*. Via ce partenariat, *ONATi* devait devenir mandataire des offres de *CANAL+* et être de ce fait commissionnée sur le chiffre d'affaires. Conséquemment, *ONATi* cessera parallèlement d'exploiter la tête de réseau audiovisuelle installée dans les locaux de *TNT*, à *Papeno'o*, et n'achètera plus les contenus aux éditeurs de chaînes. La migration des clients actuels est prévue contractuellement pour prendre place sur une durée de six ans.

→ DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2023 a été retenue pour marquer le déploiement d'une stratégie de développement durable (ou de « responsabilité sociale de l'entreprise », RSE, un concept évoqué depuis les années 1960 mais qui s'est nettement formalisé depuis le début des années 2000 à l'international et qui désigne, pour mémoire, « la prise en compte par les entreprises des enjeux, environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités ») ; stratégie prévue pour être opérationnelle en fin d'exercice. Préalablement, un diagnostic, une identification des axes de ce concept à décliner au sein du *Groupe OPT*, la définition d'un plan d'action ainsi que la structuration du réseau en interne seront réalisés, avec le support d'un expert externe.

→ DANS LE DOMAINE DE LA QUALITÉ

Après la création de la *SAS Marara Paiement*, dont le démarrage effectif de l'activité est intervenu en août 2022, pour reprendre la gestion des services financiers du *Groupe OPT* (comptes CCP) dévolue depuis 2019 à la *SAS Fare Rata*, il a rapidement été envisagé d'obtenir la certification par un auditeur externe (*VERITAS* ou *AFNOR*) des entités *Marara Paiement* mais aussi *PCS*. Dans le même temps, il a aussi été prévu pour la *Holding* d'entrer dans la démarche qualité pour ce qui concerne les prestations internes rendues au bénéfice des filiales.





Groupe OPT et actions RSE



Le Groupe OPT, moteur majeur de l'économie et du changement

Acteur économique majeur de la Polynésie depuis de nombreuses décennies, dédié au service de sa population, le Groupe OPT dans son ensemble est aussi impliqué de longue date dans les enjeux liés à la responsabilité sociétale des entreprises ou RSE, devenue plus récemment très prégnante au sein des entreprises du Fenua.

La maison mère comme ses sociétés filiales, fortement engagées désormais dans « la prise en compte par les entreprises des enjeux, environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités », selon la définition formellement donnée à ce concept, ont donc eu particulièrement à cœur de pouvoir continuer à soutenir en 2022 un grand nombre d'événements et actions qui en relèvent, malgré les difficultés liées aux conséquences de la crise sanitaire COVID, ayant fortement impacté sur ce plan les exercices 2020 et 2021 ; exercices durant lesquels de nombreuses manifestations, culturelles et sportives notamment, se sont par ailleurs vues purement et simplement annuler par leurs organisateurs.

Dans un contexte où de nombreuses entreprises plus modestes de la place ont marqué le pas en la matière, le Groupe OPT a mis un point d'honneur à honorer ses engagements solidaires, en particulier ses engagements envers les enfants, s'efforçant par là même

de donner l'exemple et de motiver les plus petites sociétés, souvent dans l'attente de la position des groupes les plus importants du Territoire pour initier leur propre posture.

En 2022, devant le nombre de familles en difficulté et dans le but d'apporter plus que jamais son soutien à la population, le Groupe OPT s'est ainsi prioritairement recentré sur la solidarité en continuant par exemple à contribuer à toutes les actions menées par les services sociaux et de santé pour lesquelles il a été sollicité (opération rentrée des classes, soutien au service de néonatalogie de l'hôpital, inscriptions au Conservatoire prises en charge au bénéfice de deux classes, sorties scolaires à l'Écomusée de Moorea, soutien à l'association en faveur des autistes Entre deux mondes, soutien encore à l'opération Margaret's Place de Mareva Georges ou à l'Utilibus de Pirae, etc.) ainsi qu'à toutes les initiatives privées œuvrant en faveur de ces mêmes thématiques, à commencer par la Saga.

Le Groupe OPT a mis un point d'honneur à honorer ses engagements solidaires.

Du côté des événements sportifs et culturels, la mise à l'arrêt générée par la crise sanitaire a demandé un important travail collectif afin de « relancer la machine ». La plupart des événements historiquement importants du calendrier polynésien (Heiva i Tahiti, Heiva des écoles, Hawaiki Nui Va'a, les Trophées du Sport, etc.) se sont de nouveau déroulés, soutenus comme à l'accoutumée par le Groupe, qui a par ailleurs poursuivi l'ac-

compagnement des actions fondées entre autres sur l'agenda international des Journées mondiales. Les organisateurs de ces événements se sont montrés particulièrement satisfaits d'avoir conservé la confiance des gros groupes, au premier rang desquels l'OPT, dans un contexte aussi difficile.





Le mois de juillet 2022 a constitué un cap déterminant pour enclencher un retour à la normale. Globalement, si les contributions financières directes du Groupe OPT ont pu être revues à la baisse, elles ont toutefois largement et massivement persisté.

Dernière orientation marquante de cette année 2022 au niveau de cet engagement RSE : le choix inédit de mettre en avant, après la constitution d'un pool com, certaines des

marques du Groupe OPT, à commencer par sa marque phare Vini, aux prises avec le concurrent le plus important, mais aussi Fare Rata et Marara Paiement, à travers le soutien actif aux événements. Concrètement, à partir de cet exercice, ce n'est plus la Holding qui a endossé la majorité des sponsorings et partenariats, mais ses différentes filiales qui les ont le plus souvent portés directement. Fare Rata a ainsi été le partenaire privilégié de Hawaiki Nui Va'a 2022 tandis que Vini est celui des fédérations sportives.

Enfin la RSE en interne n'a pas été oubliée, essentiellement orientée vers le développement durable en marge des opérations externes de soutien à l'environnement toujours accompagnées par le Groupe (cette fois à travers la FAPE, la mise en place de jardins partagés cultivés sur le principe de la permaculture dans les enceintes de certains bureaux de poste de Fare Rata, etc.). Sur un plan pratique, cette RSE interne aura essentiellement pris la forme de plantations d'arbres fruitiers réalisées sur plusieurs sites de l'OPT, mais également celle d'une distribution de petites plantes de bureau à chacun des collaborateurs de la Holding afin de les sensibiliser aux valeurs environnementales de cette démarche.



AUTRES ACTIONS DU GROUPE

Engagement sociétal

- Membre historique de FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion)
- Soutien au Village d'Enfants SOS de Pajara
- Soutien à l'association Te Vahine No Pare Nui
- Soutien au Téléthon et à la course La Tahitienne
- Soutien à l'opération « Sauvons des vies sur nos routes »

Sport et cohésion

- Tahiti Pro 2022
- Te Aito/Super Aito
- Raid Lychee Tubuai
- Tahiti Pearl Regatta 2022
- Soutien au CNR (Cercle des nageurs de Polynésie) et à l'USSP (Union du sport scolaire de Polynésie)



Développement économique et innovation

Participation à l'événement Tech4Islands qui a mobilisé les trois filiales phares du Groupe, à savoir ONATi, Fare Rata et Marara Paiement, chacune ayant disposé d'un stand conséquent lors de cette manifestation. Fare Rata y a présenté la lettre recommandée électronique et Marara Paiement la possibilité offerte à ses clients de payer désormais leurs achats avec leur téléphone.

Culture, patrimoine et arts

- 19^e édition du FIFO (Festival international du film documentaire océanien de Tahiti)
- La Tahiti Fashion Week
- Miss Tahiti
- Arts Dreams Tahiti, magazine culturel dédié à la découverte des îles polynésiennes à travers le prisme de l'art urbain, diffusé sur Polynésie La Première

Environnement

Soutien à des associations de protection de l'environnement (SOP Manu, Eco Kids, Rim Ura à travers l'enseigne Vik'Ura Tahiti, etc.)

Office des Postes et Télécommunications

26 rond-point de la base marine, Fare Ute
BP 605 - 98713 Papeete

 www.opt.pf